

**A** l'aube d'une nouvelle décennie peut-on tenter d'appréhender comment a évolué notre environnement professionnel ?

Nous vivons dans une société de plus en plus en proie aux clichés, aux pensées et raccourcis rapides et c'est semble-t-il le prix à payer pour avoir un écho dans les médias. Ces mêmes médias accusent donc les chirurgiens-dentistes de pratiquer des dépassements exagérés pour ne pas dire indécents ; la prothèse est en ligne de mire et bien souvent nous ne passons que pour des revendeurs appliquant un coefficient multiplicateur comme le ferait un restaurateur pour une bonne bouteille de vin. Nous voilà donc soumis à un chapelet de mesures visant à limiter ces dépassements : affichage des tarifs en ligne et dans nos salles d'attente, loi visant à rendre obligatoire la mention du tarif du prothésiste. Le tact et mesure disparaîtra bientôt au profit du « plafond de dépassement autorisé ».

Que font nos instances professionnelles ? D'un côté le principal syndicat de notre profession s'est efforcé de grappiller quelques centimes de revalorisation aux prix d'une envolée de nos cotisations sociales. Mais peut-on espérer davantage d'un état exsangue où le seul poids des intérêts de la dette représente annuellement l'équivalent de 10 TGV est ou de 3 tunnels sous la Manche ? Parallèlement la CNSD n'a eu de cesse depuis la fin des années 90 de se rapprocher des mutuelles afin de signer des accords avec elles allant dans le sens de la limitation de ces plafonds. « Tu signes ou tu perds tes patients ! » D'un autre côté et sans doute en réaction, on prétend nous apprendre à gérer notre cabinet comme un entreprise commerciale : nos patients sont devenus des clients. On nous parle marketing, coaching et

l'UFSBD « pro » remplace l'UFSBD. Où est passée la prévention ?

Même la sécurité sociale nous pousse à faire du HN, gare aux cotations abusives qui nous attireraient les foudres du « dentiste-conseil-contrôleur ».

La CCAM semble reportée sine die pour des raisons de coût et en orthodontie n'attendons pas de changement de nomenclature si ce n'est que l'on reparle de supprimer les DEP pour les renouvellements semestriels.

Le patient n'est bien sûr pas étranger à ces évolutions, l'orthodontie comme la prothèse est devenue un bien de consommation qui doit donc être esthétique, pouvoir être acheté au meilleur prix, éventuellement à crédit, sans gros efforts à fournir, dans un temps aussi court que possible, et avec une extension de garantie qui va bien au-delà de l'année de contention réglementaire.

Nous avons la chance à Uniodf, de part notre formation initiale et notre parcours, d'avoir une vision sans doute plus globale de nos patients et de pouvoir les recadrer dans un contexte plus médical. La tâche est rude mais exaltante, mais réjouissons nous en cette fin d'année où l'on nous promet justement pour 2010 une revalorisation des plafonds de semestre MGEN (761,60€ pour un spécialiste et 672€ pour un omnipraticien) et une diminution de notre taxe professionnelle à défaut de sa suppression ; en effet, les sénateurs viennent d'adopter un amendement abaissant le taux d'imposition des cabinets libéraux assujettis aux BNC moins de 5 salariés à 5.5% au lieu de 6 actuellement.

Bonnes fêtes à tous.

Je vous donne rendez-vous le 30 janvier à Paris pour notre assemblée générale annuelle.

Luc POTY

Luc POTY  
Édito

Association de loi 1901 Fondée en 1994

Unité - Solidarité - Convivialité

Non à la discrimination

Information sur l'ODF

Omnipraticien et ODF : prévention - traitement

Développement de l'ODF

Formation Continue en ODF

Secrétariat :  
37 rue d'Amsterdam  
75008 PARIS  
Tel : 06 07 03 88 10  
uniodf@uniodf.org  
Fax : 01 70 79 05 71  
http://www.uniodf.org

Directeur de publication :  
Antoine HAROUN

Conception graphique et réalisation :  
Jérôme TERRIEN

Graphy Prim' imprimeur  
44300 NANTES